



Gemeng Noumer

## CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **lundi, le 24 octobre 2022 à 19.30 heures** dans la salle des fêtes au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment école/mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Création d'un poste administratif
2. Règlement concernant le fonctionnement des commissions consultatives
3. Tableau des modifications budgétaires ordinaires
4. Approbation d'avenants aux conventions tripartites conclues pour 2022 et concernant :
  - a. la Maison relais à Nommern
  - b. la garderie « Butzenhaff » à Cruchten
5. Subside à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'association « Club des jeunes Cruchten »
6. Approbation d'un contrat de concession funéraire
7. Aire de jeux centrale à Nommern - remplacement d'équipements:
  - a. approbation d'un devis
  - b. approbation d'un crédit spécial
8. Approbation d'un devis relatif au remplacement de divers jeux de l'aire de jeux à la cour d'école à Nommern
9. Vidéosurveillance du campus éducatif et administratif à Nommern :
  - a. approbation d'un devis
  - b. approbation d'un crédit spécial
10. Approbation d'actes notariés relatifs à
  - a. l'échange de places voirie au lieu-dit « Ale Wee » à Nommern
  - b. l'acquisition de places voirie au lieu-dit « Ale Wee » à Nommern
  - c. la vente aux riverains de places longeant la voirie publique « Rue Ale Wee » à Nommern
  - d. l'échange de places voirie aux lieux-dits « in der Zillericht » et « Rue Neuve » à Cruchten
  - e. l'échange de places de voirie au lieu-dit « Rue Neuve » à Cruchten
  - f. l'échange de places de voirie au lieu-dit « Rue Principale » à Cruchten
11. Approbation d'une convention conclue avec le « Natur- & Geopark Möllerdall » relative à des mesures écologiques en zone « Natura 2000 » à Nommern, lieu-dit « In Bruchgart »

12. Confirmation d'un règlement de circulation temporaire pour la Rue Principale à Cruchten
13. Décision de principe concernant la participation dans le cadre de l'aménagement et de l'exploitation d'un cimetière en forêt intercommunal
14. Indemnité à accorder aux personnes assurant le service lors des festivités communales

Nommern, le 14 octobre 2022

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal

Laurent REILAND

(contreseing art. 74 LC)

le bourgmestre

Franco CAMPANA

